## Commune de SAINT-ABIT

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le



## EXTRAIT DU REGISTR DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEI

N° 2023-09-05-3



Nombre de conseillers :

En exercice: 11

Votants:

08

Présents: 08 Date de convocation: 23/08/2023

Date d'affichage : 23/08/2023

L'An Deux mille Vingt-trois et le cinq septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRESENTS: RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, PINEAU Marie-Noëlle, MONCLA Dominique, BARRIERE Tom, LEGRAND Stéphane, AYSE Patrick, CAZET Michel

ABSENT: Mme CAZET Joëlle, , HOURQUET Anthony, CAZABAN Alexandre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RUIZ Caroline

## Objet : adoption du Plan de formation mutualisé Est Béarn

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Est Béarn du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal, après avis du Comité Social Technique Intercommunal émis en dernier lieu le 29 juin 2023 adopte le plan de formation mutualisé.

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Michel CAZET